

Bon de participation

MAXIME +

Je souhaite soutenir

l'association par un don

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

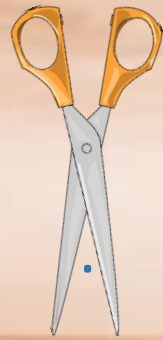
N° tél : _____

Mail : _____

de : _____ € par un chèque

libellé à l'ordre de Maxime +

à adresser à Maxime +
5 rue Camille Desmoulins
89000 Auxerre



Nous contacter



Permanence :
mardi 14h30 - 16h00

MAXIME +

Association d'aide aux enfants,
gravement malades
atteints de cancers ou de leucémies
5 rue Camille Desmoulins
89000 AUXERRE



03 86 51 23 01
06 69 19 23 01



maxime-plus@medicalistes.fr
maxime-plus.medicalistes.fr



Edito 2021 :

**La reprise progressive des rencontres
avec les familles**

La rencontre, l'échange, le soutien, l'aide morale et financière des familles dont les enfants sont atteints de cancers ou de leucémies constituent la raison d'être de Maxime +.

Après plusieurs mois passés sous le signe du confinement et du respect des gestes barrières, la reprise progressive des permanences et des rencontres avec les familles voit le jour. Les prévisions de sorties avec les enfants ressortent du chapeau ; un espoir pour l'équipe de vivre une année 2022 bien plus riche en convivialité.

Une nouvelle année qui rime avec de nouveaux rêves pour les enfants, de nouveaux espoirs pour les familles.

A tous, Joyeuses fêtes de fin d'année 2021
Meilleurs vœux 2022

Florence PATRICE, vice-présidente

Conseil d'administration : 23 novembre 2021

- Un moment de recueillement est observé pour saluer la mémoire de Gisèle DREURE, membre du CA, trésorière de l'association sous la présidence de Martine PAPANICOLA. Un engagement de plus de 20 ans au sein de Maxime+ a rythmé sa vie pour aider les familles ; nous saluons son parcours. Gisèle nous a quittés en octobre après un long combat contre la maladie.

- Etude de dossiers de nouvelles familles

- Bilan de la visioconférence avec « Sparadrapp » le 1^{er}/10/21 sur la réédition des Mallettes onco-hémato à destination des familles : soutien financier prévu par Maxime+.

- Prévisions de sorties et manifestations avec les familles (en fonction de l'évolution de la crise sanitaire) : parc de Thoiry, Nigloland.

Nos actions

Envoi de chèques cadeaux aux dates d'anniversaire des enfants Maxime+.

janvier 2021 : remise d'un carton de confiseries par le Comité Social et Economique du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pour redistribution aux enfants.

avril 2021 : aide aux familles dans le besoin 4000€

juin 2021 : achat cadeaux pour soutien aux enfants.

juillet 2021 :

- envoi chèques vacances aux familles M+.

- aide financière pour les familles en difficulté lors des déplacements/hébergements hôpitaux.

octobre 2021 : remise de trois fauteuils-lits à l'association Mission Sourire pour le service pédiatrie-néonatalogie du CHU d'Auxerre : apporte plus de confort et permet aux parents de rester auprès de leurs enfants hospitalisés.

décembre 2021 :

- 1^{er} week-end : vente de sapins de Noël Serres de Bon Pain : 1€ reversé à M+ pour l'achat d'un sapin naturel.

- Corrida Auxerre : samedi 11 décembre : parcours de 7 km, 2€ minimum reversés à Maxime+ par participant. Recherche sponsors par élèves lycée St Germain Auxerre : ingrédients vin chaud et fleurs pour remise prix. Merci pour l'investissement des TMCVB.

- Envoi de chèques cadeaux de Noël aux enfants.

- Père Noël au service de pédiatrie du CHU d'Auxerre.

À propos de l'association

Membres du bureau :

- Bernard MARTIN, Président

- Florence PATRICE, Vice-Présidente

- Alison PINCHAUD, Trésorière

- Béatrice COLLOT-DELAGNE, Secrétaire

Membres du conseil d'administration :

- Joss CREUSVAUX,

- Ophélie PAYARDELLE,

- Joëlle RICHET.

Nos partenaires



un même objectif social,
aider les enfants et les familles

- UNAPECLE : Union des Associations de Parents d'Enfants atteints de Cancer ou Leucémie.



- SPARADRAPP : Association créée par des parents et des professionnels de la santé. Elle agit chaque jour pour aider les enfants à avoir moins peur et moins mal pendant les soins et à l'hôpital.



En retour de l'envoi de mon bon de participation (joint au verso), je recevrai un reçu fiscal donnant droit à déduction fiscale de 66% (reconnue d'intérêt général) dans la limite de dons représentant 20 % du revenu imposable.

- Pour les entreprises, 60 % du montant des dons sont déductibles de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 5% du CA de l'entreprise.



MAXIME + est déclarée à la CNIL : conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à la protection des données personnelles et à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, vous pouvez exercer votre droit de communication, modification ou radiation de toute donnée personnelle.

Les informations collectées sont réservées au strict usage de MAXIME +.

Impression offerte : Yonne Copie Auxerre, partenaire Maxime+